



INSTITUT MIMETHYS

Date limite d'Inscription 10 jours avant le début de la Formation

Bulletin à remplir et à retourner accompagné du règlement à :

Institut MIMETHYS - Mme Chainier Gaëlle – Assistante

26, rue Chanzy – 85000 LA ROCHE SUR YON

Fax : 02.51.44.96.04 email : gaellechainier@neuf.fr

Site : www.mimethys.com

BULLETIN D'INSCRIPTION HTSMA St Sébastien sur Loire

Participant(e)

Mr Mme Mlle

NOM : Prénom :

Profession : Spécialité :

Société / Institution :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Tél : Portable : Mail :

Formation « Hypnose et Thérapie Stratégiques, Mouvements Alternatifs :

Niveau I : 29-30 novembre et 1^{er} décembre 2012

Niveau II : 28-29-30 mars 2013

Niveau III : 13-14-15 juin 2013

Inscription

Tarif par Niveau : Particulier 500 € Formation Continue 600 €

Tarif Formation complète : Particulier 1500 € Formation Continue 1800 €

Le repas est en sus.

Règlement : Par chèque à l'ordre de : Institut MIMETHYS

Facturation (Si inscription prise en charge par un organisme, une institution)

Facture à libeller selon les instructions suivantes :

NOM de l'organisme ou institution :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Modalités d'inscription : toute inscription doit être accompagnée de son règlement.

L'Institut MIMETHYS enverra, dès réception du bulletin, une confirmation d'inscription à/aux formations choisies.

Conditions d'annulation : seules les annulations parvenant par lettre, fax ou mail seront prises en compte.

Date :

Signature



INSTITUT MIMETHYS

89, rue de la Gîte Pilorge
85000 LA ROCHE SUR YON
☎: 02.51.08.80.10 - 06.11.01.01.72
info@mimethys.com
www.mimethys.com
Siret : 510 375 181 00011 – APE 8559 A
Formation Continue n°52 85 014 08 85

CONDITIONS GENERALES

L'inscription ne peut se faire qu'après acceptation de la candidature par la direction de l'Institut MIMETHYS. Celle-ci est subordonnée à l'envoi d'un CV, d'une lettre de motivation et d'une photo pour la formation en HTSMA. Il n'y a pas de formalités pour les ateliers.

L'inscription est notamment subordonnée au paiement du prix total de l'activité considérée et au renvoi à l'Institut MIMETHYS du bulletin d'inscription dûment complété et signé.

Un participant n'ayant pas réglé 100 % du prix de sa formation ne sera pas admis à assister à la formation. Seuls les accords particuliers dûment signés et les accords avec les organismes de formation continue peuvent déroger à cette règle.

Un paiement échelonné est possible. Dans ce cas, l'inscription est subordonnée à l'envoi de chèques (uniquement) d'un montant total égal au prix totale la formation : ceux-ci seront déposés sur le compte de l'Institut par tranches définies.

Les personnes qui s'inscrivent d'un pays situé hors de France devront prendre en charge les frais de transfert bancaire du montant à payer.

En cas de renoncement ou de résiliation partielle par l'entreprise bénéficiaire ou par le particulier à l'exécution de la présente formation dans un délai de 30 jours avant la date de démarrage de la prestation, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de 30 % à titre de dédommagement / réparation / dédit. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge.

En cas de résiliation partielle, cette somme est spécifiée sur la facture et ne doit pas être confondue avec les sommes dues au titre de la formation.

Seul le prix de la prestation réalisée partiellement est facturé au titre de la formation professionnelle.

En cas de renoncement par un organisme de formation à l'exécution de la présente formation dans un délai de 15 jours avant la date de démarrage des cours, l'organisme de formation s'engage au versement de 10 % à titre de dédommagement / réparation / dédit.

Les dates de la formation sont susceptibles d'être modifiées. Dans ce cas, les nouvelles dates seront communiquées au participant au minimum 15 jours d'avance.

L'Institut se réserve le droit d'annuler tout ou partie d'activité, notamment si le nombre d'inscrits est insuffisant (minimum 8 personnes) ou encore, en cas de force majeure. Dans ce cas, les droits d'inscription payés seront restitués aux participants.

A le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »